



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT
CANTON DE NOGENT SUR OISE

Nombre de membres

En exercice	Quorum	Présents	Votants
17	9	12	12
Date d'affichage de la convocation			
28 mars 2025			

**Procès-verbal du Conseil Municipal
du 3 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain BOUCHER, Maire.

Etaient présents : M. Alain BOUCHER, Mme Martine DUBUISSON, M. Daniel SCHMITT, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jérémie LAGACHE, M. Dorothé ALIA, M. Claude BOURGUIGNON, M. Michel DUBOIS, Mme Annie REMOND, M. Aloïs CLAVIER, M. Flavien ANDRYSIAK, M. Florent LELONG.

Etaient absents : Mme Valeska GOULART-FROEHLICH, Mme Marianne BOSINO, Mme Karima MICHOT, Mme Sandrine PERRET, Mme Annissa OUSSALEM.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h40.

- ORDRE DU JOUR -

Affaires générales :

1. Election du secrétaire de séance ;
2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 janvier 2025 ;
3. Compte-rendu des décisions du Maire ;

Affaires communales :

4. Autorisation donnée au Maire de signer une convention relative aux déplacements des réseaux d'Orange sur la commune ;

Affaires financières :

5. Approbation du compte de gestion 2024 ;
 6. Approbation du compte administratif 2024 ;
 7. Affectation des résultats 2024 ;
 8. Vote du budget primitif 2025 ;
 9. Attribution des subventions 2025 ;
 10. Reprise des résultats ;
 11. Vote du taux des impôts directs locaux 2025 ;
-

Affaires générales :

1. Election du secrétaire de séance :

Monsieur Florent LELONG est élu secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 janvier 2025 :

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Compte-rendu des décisions du Maire :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT
CANTON DE NOGENT SUR OISE

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le
ID : 060-216004051-20250325-DEC2025_03-AR

Objet : Attribution de crédits.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande Publique,
Vu la délibération en date du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir de prendre toute décision en matière de gestion du budget,
Considérant la délibération n° DEL2025_02 autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent),
Considérant que ces crédits ont été votés à hauteur de 440 580,40 €,

DÉCIDE

Article 1 : Il est attribué la somme de 30 000€ à l'article 2111 – opération 181 : acquisition d'espaces naturels.

Article 2 : Les dépenses sont inscrites au budget en section d'investissement du budget principal de la commune.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en préfecture.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera faite à Madame le Sous-préfet de Clermont et au SGC de Saint Just en Chaussée.

Fait à Monchy Saint-Eloi, le 25 mars 2025.



DEC2025_03

Monsieur le Maire précise que le terrain doit être libéré pour le 7 avril prochain, conformément au procès-verbal dressé le jour de la signature par un commissaire de justice.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire.

4. Ajout d'un point à l'ordre du jour « Demandes de subvention pour les travaux d'aménagement de la rue de la République » :

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.



Affaires communales :

5. DEL2025_10 : Autorisation donnée au Maire de signer une convention relative aux déplacements des réseaux d'Orange sur la commune :

Considérant les travaux de réalisation d'un carrefour giratoire pour sécuriser l'entrée de ville rue de la République,

Considérant la nécessité de déplacer des installations de communications électronique sur le domaine public routier,

Considérant qu'une demande d'intervention a été réalisée auprès de la société Orange,

Considérant la nécessité d'établir une convention permettant de définir les principaux droits et obligations notamment les modalités de prises en charges financières de la collectivité,

Considérant que ces travaux représentent un coût de 9 927,86€,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise le Maire à signer ladite convention.

Monsieur le Maire précise que la dernière chambre a été déplacée ce jour et le poteau qui gêne tombe lundi.

Affaires financières :

6. DEL2025_11 : Approbation du compte de gestion 2024 :

Considérant l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la transmission du compte de gestion,

Considérant que le compte de gestion 2024 a bien été transmis à la commune et certifié exact dans ses résultats par le Trésorier,

Considérant que le compte de gestion est soumis au vote du Conseil municipal en même temps que le compte administratif en vue de permettre un contrôle simultané et réciproque des deux documents,

Considérant la vérification de la reprise de toutes les écritures comptables,

Considérant les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses 2024 : 1 893 772,29 €

Recettes 2024 : 2 257 694,99 €

Excédent de l'année 2024 : 363 922,70 €

Reprise de l'excédent 2023 : 1 200 186,28 €

Soit un excédent au 31.12.2024 : 1 564 108,98€

Section d'investissement :

Dépenses 2024 : 263 583,50 €

Recettes 2024 : 668 173,35€

Excédent de l'année 2024 : 404 589,85 €

Reprise du déficit de 2023 : 8 565,73 €

Soit un excédent au 31.12.2024 : 166 667,47 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le compte de gestion 2024.

7. DEL2025_12 : Approbation du compte administratif 2024 :

Considérant l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'approbation du compte administratif de l'année N-1,

Considérant que le compte administratif présenté par l'ordonnateur doit être conforme au compte de gestion tenu par le comptable,

Considérant que le compte administratif retrace toutes les dépenses et recettes de l'exercice 2023,

Considérant que les résultats au 31 décembre 2024 s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses 2024 : 1 893 772,29 €

Recettes 2024 : 2 257 694,99 €

Excédent de l'année 2024 : 363 922,70 €

Reprise de l'excédent 2023 : 1 200 186,28 €

Soit un excédent au 31.12.2024 : 1 564 108,98€

Section d'investissement :

Dépenses 2024 : 263 583,50 €

Recettes 2024 : 668 173,35€

Excédent de l'année 2024 : 404 589,85 €

Reprise du déficit de 2023 : 8 565,73 €

Soit un excédent au 31.12.2024 : 166 667,47 €

Reste à réaliser (investissement) :

Il s'agit des dépenses et des recettes engagées en 2024, non payées au 31.12.2024 et reportées en 2025.

Dépenses : 231 786,05 €

Recettes : 2 429,40 €

Soit un déficit de 229 356,65 €

Considérant que Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote, à l'issue de la présentation des résultats,



Considérant que la présidence de séance est reprise par M. Dorothé ALIA, élu à l'unanimité par les membres du conseil,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **constate la concordance des résultats avec les indications du compte de gestion,**
- **reconnaît la sincérité des restes à réaliser,**
- **arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus,**
- **approuve le compte administratif 2024.**

8. DEL2025_13 : Affectation des résultats 2024 :

Considérant le compte de gestion 2024,

Considérant le compte administratif 2024,

Considérant les résultats issus du compte administratif 2024 :

Fonctionnement : excédent de : 1 564 108,98 €

Investissement : excédent de : 166 667,47 €

Restes à réaliser : déficit de : 229 356,65 €

Considérant l'élaboration du budget primitif 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **reporte à l'article 002 (en recettes) – Résultat de fonctionnement reporté : 1 564 108,98 €**
- **reporte à l'article 001 (en recettes) – Solde d'exécution de la section d'investissement : 396 024,12 €**

9. DEL2025_14 : Vote du budget primitif 2025 :

Considérant la présentation du budget 2025 ci-jointe,

Considérant que ledit budget s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Montant de la section de fonctionnement : 3 498 403,98 €

Montant de la section d'investissement : 2 405 617,81 €

Considérant qu'en M57, les dépenses imprévues n'existent plus dans leur version antérieure, et ne participent donc plus à l'équilibre des budgets,

Cependant, les assemblées délibérantes peuvent autoriser l'exécutif à procéder à des virements de chapitre à chapitre, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **approuve le budget primitif 2025,**

- autorise le Maire de faire des virements de crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7,5% en section de fonctionnement et 7,5% en section d'investissement.

10. DEL 2025_15 : Attribution des subventions 2025 :

Considérant que l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (compte 65748) donne lieu à une délibération distincte du vote du budget (article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales),

Considérant que le tableau ci-dessous détaille les montants des subventions proposées au budget 2025,

	BP 2024 - Détail	BP 2024 - Proposé	BP 2024 - Réalisé	BP 2025 - Proposé
65748 - Subventions aux associations	21 746,65 €	22 000,00 €	21 196,65 €	20 761,39 €
AAPPMA La truite	250,00 €		250,00 €	250,00 €
Amicale du personnel de la CCLVD (1% du chapitre 012)	8 820,65 €		8 820,65 €	7 813,39 €
Comité de défense et DVLP	50,00 €			50,00 €
OCSM	10 400,00 €		10 400,00 €	10 450,00 €
Les Amis de l'Histoire	100,00 €		100,00 €	100,00 €
OCCE60 École publique Cauchois (119 élèves x 2€)	256,00 €		256,00 €	238,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers Nogent sur Oise	150,00 €		150,00 €	150,00 €
Amicale des jeunes sapeurs-pompiers Liancourt	300,00 €		300,00 €	300,00 €
Section Cadets des pompiers de Nogent sur Oise				
Chasse communale	250,00 €		250,00 €	250,00 €
Club de foot 2024-2025	500,00 €			500,00 €
Ensemble et solidaire	500,00 €		500,00 €	500,00 €
ENVOL	50,00 €		50,00 €	50,00 €
OCCE Oise Mat (55 élèves x 2€)	120,00 €		120,00 €	110,00 €

Considérant la prise de position de certains élus municipaux dans les associations concernées, le vote des subventions se fait ligne par ligne :

- AAPPMA La truite : 12 voix pour
- Amicale du personnel de la CCLVD : 12 voix pour
- Comité de défense et DVLP: 12 voix pour
- Les Amis de l'Histoire: 12 voix pour
- OCCE60 École publique Cauchois (119 élèves x 2€): 12 voix pour
- Amicale des sapeurs-pompiers Nogent sur Oise: 12 voix pour
- Amicale des jeunes sapeurs-pompiers Liancourt: 12 voix pour
- Club de foot: 12 voix pour
- ENVOL: 12 voix pour
- OCCE Oise Maternelle (55 élèves x 2€): 12 voix pour

En raison de leurs implications dans certaines associations, Messieurs Alain BOUCHER, Jérémy LAGACHE et Claude BOURGUIGNON ne prennent pas part au vote pour les



attributions ci-dessous et quittent la salle. La présidence de séance est reprise par Monsieur Dorothe ALIA, doyen de l'assemblée, le temps du débat et du vote.

- OCSM : 9 voix pour
- Chasse communale : 9 voix pour
- Ensemble et solidaire: 9 voix pour

A l'issue du vote, Monsieur Alain BOUCHER reprend la présidence de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve l'attribution des subventions pour l'année 2025.

11. DEL 2025_16 : Reprise des résultats :

Considérant le budget primitif 2025,

Considérant la présentation des résultats,

Considérant les résultats issus du compte administratif 2024 :

Fonctionnement : excédent de : 1 564 108,98 €

Investissement : excédent de : 166 667,47 €

Restes à réaliser : déficit de : 229 356,65 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

Reporte à l'article 002 (en recettes) – Résultat de fonctionnement reporté : 1 564 108,98 €

Reporte à l'article 001 (en recettes) – Solde d'exécution de la section d'investissement : 396 024,12 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 231 786,05 €

Recettes : 2 429,40 €

12. DEL 2025_17 : Vote du taux des impôts directs locaux 2025 :

Comme chaque année, et conformément à l'article 1636-B du code général des impôts, le conseil municipal est appelé à fixer le taux des impôts locaux,

Considérant la réforme de la fiscalité locale s'appliquant depuis 2021,

Considérant que cette réforme sur la taxe d'habitation s'applique depuis 2021 vis à vis des collectivités,

Considérant que depuis 2021, la commune ne perçoit plus de produit TH sur les résidences principales. Cette perte est compensée par l'attribution de la part départementale de taxe foncière bâti (TFB) à

chaque commune et par le calcul d'un coefficient correcteur qui s'appliquera au produit de TFB afin de neutraliser l'effet de sous-compensation ou sur-compensation,

Considérant que le transfert de la part départemental de la TFB se traduit par l'addition du taux du département (21.54%) au taux communal de TFB 2020 (25,82%),

Considérant que cette addition, dénommée rebasage, a déterminé pour l'année 2021 le nouveau taux de référence de la taxe foncière bâtie,

Considérant que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté en 2024,

Considérant que cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans,

Considérant la volonté municipale de ne pas augmenter les taux de référence,

Considérant la proposition du Maire de fixer les taux comme suit :

Taxe d'habitation	17,12%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	47,36%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	78,88%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- fixe les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

Taxe d'habitation	17,12%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	47,36%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	78,88%

- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

13. DEL 2025_18 : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) :

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que les projets d'aménagement de trottoirs côté pair rue de la République (du n°11 au n°46) et la requalification de voirie rue de la République (du n°6 au n°20) sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de ces opérations serait le suivant :

Travaux envisagés	Montant HT	Montant TTC	Taux de subvention	Subvention possible
Aménagement de trottoirs côté pair rue de la	183 000€	219 600€	40 %	72 000€



République (du n°11 au n°46)				
Requalification de voirie rue de la République (du n°6 au n°20)	345 000€	414 000€	40 %	72 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **approuve les projets d'aménagement de trottoirs côté pair rue de la République (du n°11 au n°46) et la requalification de voirie rue de la République (du n°6 au n°20),**
- **adopte le plan de financement exposé ci-dessus,**
- **sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).**

14. DEL 2025_19 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise :

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de requalification de voirie rue de la République (du n°6 au n°20) est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de l'Oise au titre des travaux de circulation routière.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Travaux envisagés	Montant HT	Montant TTC	Taux de subvention	Subvention possible
Requalification de voirie rue de la République (du n°6 au n°20)	345 000€	414 000€	35 %	105 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **approuve le projet de requalification de voirie rue de la République (du n°6 au n°20),**
- **adopte le plan de financement exposé ci-dessus,**
- **sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h55.

BOUCHER Alain Maire	
LELONG Florent Secrétaire de séance	